

4. Informations sur la demande

(SUITE)

4.6 Raisons pour lesquelles la dérogation demandée n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins :

4.7 Autres informations utiles (ex. : contraintes topographiques du terrain, présence d'une servitude, etc.)

4.8 Avez-vous consulté vos voisins? Oui Non

Si **oui**, veuillez leur faire remplir la section ci-dessous :

Nous, propriétaires voisins de l'immeuble ci-dessus décrit et sur lequel porte la présente demande de dérogation mineure, sommes d'avis que ladite demande n'aura pas pour effet, si elle est acceptée par le conseil de ville, de porter atteinte à la jouissance de notre droit de propriété :

Nom du propriétaire	Adresse	Signature	Date

5. Liste des documents à fournir pour votre demande selon les cas

Nature de la dérogation	Informations à fournir avec la demande
Tous types de dérogation	<input type="checkbox"/> Chèque au montant de 582 \$ à l'ordre de la Ville de Rouyn-Noranda (non remboursable) <input type="checkbox"/> Plan de construction du projet (format numérique si disponible) <input type="checkbox"/> Justification claire et précise relative à la dérogation demandée <input type="checkbox"/> Photographies de la propriété et du milieu environnant (format numérique si disponible) <input type="checkbox"/> Détails du projet <input type="checkbox"/> Implantation projetée (si requis) <input type="checkbox"/> Certificat de localisation (si requis) <input type="checkbox"/> Plans à l'échelle des élévations (si requis) <input type="checkbox"/> Procuration signée par le propriétaire (si le requérant n'est pas le propriétaire) <input type="checkbox"/> Autres documents pertinents

6. Déclaration du propriétaire ou du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont exacts et complets. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

_____	_____
Signature du propriétaire ou du requérant	Date

Rappel sur la dérogation mineure

Le conseil rend sa décision par résolution, suite à l'analyse de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il accepte, refuse ou accepte sous certaines conditions la demande de dérogation mineure. Une copie de la résolution sera transmise au requérant par le Service du greffe de la Ville.

Une résolution accordant la dérogation mineure n'est plus valide 24 mois après son adoption, si l'objet de la dérogation n'est pas réalisé suite à l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Tout changement au projet initial devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis ou de certificat d'autorisation ainsi que d'une nouvelle demande de dérogation mineure.

Délais de traitement

Les délais de traitement et d'analyse d'une demande sont généralement de 8 à 10 semaines. Cela s'explique par la date de réception de la demande complète, du calendrier des séances du CCU, de la date de publication de l'avis public et des séances du conseil municipal.

Ce document n'a pas de valeur légale. Pour prendre connaissance de l'ensemble de la réglementation et des dispositions légales, veuillez vous référer aux règlements disponibles sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda.